



licenciement économique ou chômage technique

Par **jane47**, le **18/01/2012** à **17:36**

bonjour,

je suis actuellement employée dans une grande enseigne de restauration rapide (Macdonald). le franchisé de ce restaurant loue des locaux à la mairie de la ville...

le bail doit être renouveler en juin 2012, le problème est que il y a un projet de multiplex pour un cinéma juste à coté et que l'avenir du restaurant est très très incertain... le maire ne donnant pas de nouvelles concernant le renouvellement du bail... voilà pour le contexte. je n'y connais pas grand chose et je me demande ce qu'il va se passer...

on pensait au début avoir un licenciement économique, j'ai entendu dire aujourd'hui qu'on allait être au chômage technique...

il y a 2 autres restaurant dans la ville, il est donc fort probable qu'il propose un reclassement, mais je n'ai pas de moyens de locomotion, donc je m'inquiète de ce qu'il va se passer....

Pouvez-vous m'éclairer... merci :)

Par **P.M.**, le **18/01/2012** à **18:36**

Bonjour,

Il est difficile de vous répondre car nous n'en savons pas plus que vous sur la situation précise, en tout cas, s'il y a fermeture définitive de l'établissement, a priori, il ne peut pas y avoir de chômage technique...

Je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, d'une organisation syndicale ou même de l'Inspection du Travail...